

Tarification – année scolaire 2026/2027

Document à conserver

En tant qu'établissement scolaire privé hors contrat, l'École de la Mhotte ne reçoit **aucun financement de l'État**. Les frais de scolarité (écolages) y sont donc nécessairement plus élevés que dans une école subventionnée, le budget disponible par élève étant par ailleurs en moyenne trois fois moindre que dans l'enseignement public.

A titre indicatif, le **coût de la scolarité** d'un élève dans notre établissement est d'environ 300 euros par mois sur douze mois (charges fixes de fonctionnement, salaires et charges sociales, matériel et équipement pédagogique, loyers, etc., divisées par le nombre d'élèves).

Nous rappelons que la participation des familles à l'entretien des lieux (ménage, journées chantiers) ainsi qu'à l'organisation des manifestations de bienfaisance et de soutien (marché de Noël, kermesse, etc.) et aux ateliers bénévoles, permet de limiter le coût des écolages, dans une dynamique de gestion collective.

Le montant des écolages est basé sur une prévision du nombre d'élèves inscrits. Si ce dernier s'avère insuffisant, une régularisation peut avoir lieu en cours d'année, sans excéder 10% de la scolarité.

Les familles signent à chaque inscription un engagement financier valable pour l'année scolaire.

Écolages

Les montants indiqués **ne comprennent pas** la cantine (voir plus bas), la participation aux sorties et voyages scolaires, la liste de fournitures scolaires spécifique à chaque classe.

Pour les nouvelles familles, des **frais de dossier de 80 euros** sont à régler, uniquement lors de l'inscription du premier enfant.

Les écolages sont déclinés en trois tarifs en fonction de vos ressources :

Tarif A : qui permettent le bon fonctionnement de l'école

Tarif mensuel sur 12 mois <i>Tarif annuel</i>	dont 0 au Jardin d'enfants	dont 1 au JE *	dont 2 au JE *	dont 3 au JE *
Scolarité 1 enfant	330 € <i>3 960 €</i>	240 € <i>2 880 €</i>		
2 enfants	561 € <i>6 732 €</i>	485 € <i>5 820 €</i>	408 € <i>4 896 €</i>	
3 enfants	693 € <i>8 316 €</i>	630 € <i>7 560 €</i>	567 € <i>6 804 €</i>	504 € <i>6 048 €</i>
4 enfants	792 € <i>9 504 €</i>	738 € <i>8 856 €</i>	684 € <i>8 208 €</i>	630 € <i>7 560 €</i>

* L'écolage au JE couvre uniquement les quatre matinées correspondant au temps pédagogique obligatoire. Voir plus bas.

Tarif B : Les familles dont les ressources le permettent sont invitées à opter pour un écolage de soutien dont le montant est libre. A titre indicatif, nous proposons aux familles dont le revenu fiscal de référence RFR est supérieur à 25 000 € de participer à hauteur de **tarif A annuel + [(RFR - 25 000 €) x 4%]**. Vous trouverez votre RFR sur votre dernier avis d'imposition.

Tarif C : Le tarif C existe pour permettre au plus grand nombre de familles de scolariser leur(s) enfant(s) dans notre établissement. Il n'est accessible qu'aux familles dont le RFR est inférieur à 15 000 € *, si elles estiment en conscience ne pas pouvoir payer le tarif A. Le dernier avis d'imposition commun ou des deux parents devra dans ce cas être joint à l'engagement financier.

Pour ces familles, il est aussi possible de choisir librement un montant entre le tarif A et C.

* dans le cas d'avis séparés les deux RFR sont additionnés

Tarif mensuel sur 12 mois <i>Tarif annuel</i>	dont 0 au Jardin d'enfants	dont 1 au JE *	dont 2 au JE *	dont 3 au JE *
Scolarité 1 enfant	281 € 3 372 €	204 € 2 448 €		
2 enfants	449 € 5 388 €	388 € 4 656 €	326 € 3 912 €	
3 enfants	589 € 7 068 €	536 € 6 432 €	482 € 5 784 €	428 € 5 136 €
4 enfants	673 € 8 076 €	627 € 7 524 €	581 € 6 972 €	536 € 6 432 €

* L'écolage au JE couvre uniquement les quatre matinées correspondant au temps pédagogique obligatoire. Voir plus bas.

L'école a conscience que le RFR ne reflète pas toujours la réalité des ressources des familles, vers le plus ou le moins. Merci d'en tenir compte.

Mercredi matin et après-midis au Jardin d'enfants

L'écolage au Jardin d'enfants ne couvre que les quatre matinées du lundi, mardi, jeudi et vendredi, qui correspondent au temps pédagogique obligatoire. Les après-midis et/ou le mercredi matin sont facultatifs et comptent comme un temps de garderie ouvrant droit à un crédit d'impôts. La famille renseigne une fiche de présence spécifique.

Nombre de ½ journée par semaine	Tarif mensuel sur 12 mois, par élève
1	60 €
2	110 €
3	150 €
4	180 €
5	180 €

Plus d'informations sur le crédit d'impôts : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F8>

Cantine et goûters

La cantine propose des repas chauds végétariens et bios. L'inscription se fait en ligne, le lien vous sera envoyé par mail dans un second temps.

Demande de bourse auprès du fonds Éducatives Plurielles

Les familles aux revenus modestes peuvent faire une demande de bourse à Éducatives Plurielles, fonds de dotation auprès duquel l'École de la Mhotte dispose d'une caisse de solidarité. Ces familles se manifestent auprès du Secrétariat qui leur fournit le dossier. Le Conseil d'administration recueille les dossiers complétés et les transmet à Éducatives Plurielles. Les bourses sont accordées annuellement dans la limite des fonds disponibles. La demande est à refaire chaque année.

CAISSE DE SOLIDARITÉ

Au-delà de la part solidaire du tarif B, vous avez la possibilité de verser la somme de votre choix à la caisse de solidarité de l'école abrité par Éducatives Plurielles, sous forme d'un don ponctuel ou régulier. Votre don ouvre droit à une réduction de 66% sur l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Plus de renseignements auprès du secrétariat ou sur <https://educationsplurielles.fr/>